

Éditorial

Juliette FACTHUM-SAINTON

Université des Antilles et de la Guyane – CRREF, EA 4538

À la suite des journées d'étude organisées par le CRREF (Centre de recherches et de ressources en éducation et formation) à l'IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres) de la Guadeloupe en décembre 2009 sur le thème de « l'enseignement des LCR (langues et cultures régionales) et la contextualisation des enseignements », ce laboratoire de recherches de l'université des Antilles et de la Guyane, a impulsé l'organisation de nouvelles journées en juin 2011 sur « la grammaire créole », afin de faire le point sur l'enseignement de la langue vivante régionale créole. Dans la continuité de ces deux rencontres fructueuses, les organisateurs ont pensé nécessaire, à leur manière, de prolonger les débats, les réflexions et les descriptions grammaticales du créole guadeloupéen, en publiant les communications qui y ont été présentées.

Pourquoi de telles actions au sein de l'enseignement LCR de la formation des maîtres et des certifiés créoles ? Chaque année, le nombre d'élèves choisissant l'option créole n'a cessé d'augmenter. Chaque année, il y a de nouveaux professeurs d'école habilités en Guadeloupe, ainsi que de nouveaux certifiés issus de promotions de préparation au CAPES de créole. La langue créole étant davantage pratiquée à l'école, il devient nécessaire que les règles de grammaire soient fermement établies et que des grammaires soient validées, selon des normes. Mais pour cela, il faut au moins se mettre d'accord sur une grammaire !

Mais peut-on prétendre se référer à une norme créole, dans l'état actuel des langues créoles et de leurs contacts quotidiens avec le français ? Quels repères et quels fondements pour déterminer ces normes ? Cette problématique a été un des points centraux de réflexion de ces journées, qui se sont ouvertes aux rapports entre la langue créole et la contextualisation des enseignements dans les différentes disciplines.

Temporisant l'enthousiasme qui a conduit à la problématique précédente selon laquelle il faudrait se mettre à produire des grammaires du créole guadeloupéen, et ouvrant une brèche à la démarche de production d'une grammaire créole dans une école en Guadeloupe au XXI^e siècle, un principe didactique fort a été posé : la langue créole devrait être utilisée, non pas dans le but de créer une autre norme, ce qui serait aussi paralysant pour l'élève que la norme du français, mais selon un objectif plus pragmatique : que l'élève se reconnaisse dans la langue créole et que cette reconnaissance participe au déblocage de cet élève.

La question de la reconnaissance des traits d'une langue minorisée, comme étant aussi universellement grammaticaux que ceux d'une langue qui minorise, a été également débattue. Ne sont pas traits universels que ceux qui depuis des siècles sont encensés comme appartenant à des langues flexionnelles. Ne serait-il pas temps que sous l'angle de la contextualisation des enseignements, des contenus soient présentés afin que les enseignants et les élèves de la créolophonie reconnaissent les traits des langues dites créoles comme étant égaux aux traits d'autres langues non créoles ? Cette question était au cœur même des propos sur le rapport entre langue créole et contextualisation des enseignements.

Le contraste créole-français s'est présenté comme une nouvelle manière de concevoir l'échange entre les langues et l'écriture de la grammaire d'un créole. L'enseignement des formes en perte de vitesse, par exemple la reduplication en miroir, a été posé comme l'un des nœuds de la stratégie d'enseignement du créole à des élèves, afin de faire connaître ces formes et de les préserver.

Même dans le cadre de l'enseignement de la grammaire d'un créole en particulier, il n'a pas semblé correct au plan didactique, d'avoir des compétences grammaticales dans sa seule langue créole. L'examen des points correspondant dans d'autres créoles, au moins les plus proches au plan de l'intercompréhension, devrait également faire partie des compétences de l'élève créolophone.

Et enfin, une autre idée a animé les échanges : le programme de créole, tel qu'il est conçu dans les bulletins officiels, dans le cadre du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues), ne minimise-t-il pas la compétence linguistique en créole des élèves créolophones de Guadeloupe qui en grande majorité font preuve d'une certaine fluidité en créole ? Cette référence au cadre commun permet-il à l'élève d'approfondir le créole ou apprend-t-il le créole, comme une langue étrangère, sans pouvoir y entrer sérieusement ? Les réponses ont été mitigées mais l'idée a vraiment animé la salle !

Nos voisins de la Caraïbe, Haïti, la Martinique et Sainte-Lucie, ont apporté également leur éclairage sur ces questions. Le Rectorat de l'Académie de la Guadeloupe a aussi apporté sa pierre à l'édifice. Le Conseil Général de la Guadeloupe a répondu à l'invitation. Ces manifestations étaient ouvertes à tous les enseignants de la maternelle à l'université et à tous les amoureux de la langue créole. Bon nombre d'étudiants de l'ESPE de Guadeloupe et de professeurs de créole de l'Académie y ont participé.

Ainsi, ce numéro 4 intitulé « Grammaires créoles » de la revue « Contextes et Didactiques » (anciennement revue « Recherches et Ressources en éducation et Formation » créée en 2007) est issu des deux journées d'étude présentées précédemment. Il porte sur deux aspects qui permettront de diviser la revue en deux parties inégales quantitativement.

La première partie concerne un état des lieux de l'enseignement du créole dans la Caraïbe. Le premier article présenté par Renauld Govain, vice-doyen et professeur de FLE et de créole à l'université d'état d'Haïti et à la Faculté de Linguistique Appliquée, s'intéresse à l'enseignement du créole dans les établissements scolaires en Haïti. Le second article rédigé par Lindy-Ann Alexander, formatrice au « Sir Arthur Lewis Community College » à Sainte-Lucie, affilié à l'université des West Indies, dresse également un état des lieux de l'enseignement du créole, mais cette fois à Sainte-Lucie.

La seconde partie de ce numéro regroupe quatre contributions présentant une analyse et des réflexions sur les grammaires créoles et des descriptions grammaticales dans une perspective didactique. Le premier article proposé par Robert Damoiseau, Professeur des universités en Sciences du Langage, spécialité créole à l'université des Antilles et de la Guyane, traite de la similitude des traits de quatre créoles (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Haïti) en prédication nominale, détermination nominale et temps-modes-aspects. La deuxième contribution rédigée par Mylène Lebon-Eyquem, Maître de Conférences en sciences du langage à l'université de la Réunion, pose le problème de l'adaptation de l'enseignement linguistique à la variation réunionnaise. Le troisième article présentée par Juliette Fathum-Sainton, Maître de Conférences en sciences du langage à l'université des Antilles et de la

Guyane, centre son analyse sur la modalité du futur et du conditionnel en créole guadeloupéen, l'objectif étant d'interpeller sur l'importance de l'enseignement de la grammaire du créole dans la mise en place d'un enseignement en LVR (langue vivante régionale). Enfin, la dernière contribution proposée par Béatrice Jeannot-Fourcaud, Maître de Conférences en sciences du langage à l'université des Antilles et de la Guyane traite de la réduplication en miroir comme manière d'aborder une structure syntaxique en régression dans les créoles, afin de la faire connaître et reconnaître.

Nous vous souhaitons bonne lecture de ce numéro 4 de la revue « Contextes et Diactiques » sur la grammaire des créoles.